

Privilège—M. Baldwin

Des voix: Taisez-vous!

M. Alexander: Vous ne faites pas de discours. Vous aimez parler de votre siège.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'allais dire que je n'avais pas l'intention d'intervenir dans la discussion, à propos de ce que je considérais d'abord comme une très grave question de privilège soulevée par l'opposition officielle, jusqu'à ce que le premier ministre, avec cette attitude bouffonne qui le caractérise trop bien, ait lui-même décidé d'intervenir. Dans cinq, dix ou quinze ans, les historiens et les chroniqueurs politiques sérieux considéreront cet événement comme l'un des plus importants de l'histoire de notre pays.

Je veux revenir sur l'essentiel de l'argument du premier ministre, car celui-ci a déclaré que la position de l'opposition officielle se fondait logiquement en quelque sorte sur des accusations injustifiées et que l'opposition se livrait à du camouflage de quelque sorte. Le premier ministre a accusé le parti conservateur d'avoir lui-même en quelque sorte caché un microphone dans ses bureaux. Une accusation n'était pas moins fausse que l'autre.

● (1542)

J'aimerais parler de cela. Mais je voudrais d'abord envisager le fond de la question car, en ma qualité de Canadien et de député de l'opposition, cette accusation m'a vraiment indigné. Elle a été lancée par le premier ministre dans le cadre d'un débat sérieux, ouvert sur une question qui a d'ailleurs précipité la chute d'un gouvernement aux États-Unis, où on ne l'a pas prise à la légère. Le gouvernement était mis sur la sellette par des députés qui lui reprochaient de chercher à étouffer un scandale, non sans raisons d'ailleurs comme je vais le faire voir.

En guise de réponse, le premier ministre lance à brûle-pourpoint l'idée d'un référendum, puis une accusation enfantine et peu sérieuse contre le chef de l'opposition et des députés de l'opposition, celle d'avoir placé des appareils d'écoute dans leurs propres bureaux. Je pense qu'il va falloir au moins dix ans au premier ministre pour faire oublier à quel point il sait faire le pitre. J'en viens à l'argument qu'il a invoqué pour se justifier de parler ainsi. Il nous a reproché, à moi et à d'autres députés de l'opposition, de lancer sans preuve apparente de graves accusations de dissimulation.

Je vais citer une déclaration au premier ministre. Elle vient non pas d'un député de l'opposition ou d'un simple député gouvernemental, mais d'une de ses collègues du cabinet qui dans une déclaration reproduite par la presse a donné tort au premier ministre et au solliciteur général qui, dit-elle selon la presse, ont maquillé la réalité, n'ont pas dit la vérité au sujet de la GRC. Dans sa pensée il s'agit d'une manœuvre pour étouffer l'affaire, et elle se déclare carrément contre. J'ai parlé de dissimulation et le premier ministre a cherché à me ridiculiser à propos du sérieux que j'ai mis à présenter ma motion. Si je l'ai présentée sérieusement, c'est que l'affaire est sérieuse.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Rasseyez-vous.

M. Alexander: Il n'a encore rien dit.

M. Broadbent: Au sujet de la dissimulation, je voudrais citer les propos du ministre en question, car je veux parler de la légitimité de cette accusation. Elle a déclaré, et je cite le journal de l'Université Carleton publié il y a quelques jours . . .

Une voix: Nommez-la.

M. Broadbent: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré qu'elle n'est pas d'accord avec le premier ministre et le solliciteur général. Elle a dit:

A titre de Québécoise, personne ne me fera croire que l'unité nationale était menacée en 1973 . . .

Et voilà pour le faux-fuyant auquel ont eu recours le premier ministre et le solliciteur général. L'article ajoute:

Bégin a accusé Fox de manquer de franchise avec les Canadiens. «Il devrait dire aux Canadiens qu'il n'est pas d'accord avec la Gendarmerie royale» a-t-elle dit.

Plus loin, elle est censée avoir déclaré que la Gendarmerie royale est devenue si puissante qu'elle échappe au contrôle du gouvernement Trudeau.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Parlant de la GRC, le ministre a dit:

«Elle est extrêmement puissante, si bien que si les ministres essaient d'exercer un contrôle sur ses activités, ils ne pourront jamais le faire.»

Le point que veux faire ressortir, c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affirme que le premier ministre et le solliciteur général n'ont pu exercer de contrôle sur les activités de la GRC. Nulle critique n'a été formulée à l'égard des niveaux hiérarchiques inférieurs de la GRC. En fait, nous avons des preuves pour étayer l'accusation que l'opposition officielle et nous-mêmes reprenons depuis une dizaine de jours: le gouvernement n'a pas assumé sa responsabilité ministérielle. Voilà le fond de l'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, si vous me permettez de conclure . . .

M. l'Orateur: J'essaie de suivre l'argument du député. Si je comprends bien, il soutient que si une accusation d'ordre général est fondée, il est permis d'en discuter, mais si elle n'est pas fondée, il n'est pas permis d'en discuter. Je ne vois pas comment cela peut se rattacher à la question de privilège.

M. Harquail: C'est assez difficile.

M. Broadbent: Cela fait 20 minutes que nous écoutons le premier ministre débiter des propos d'une logique plutôt acrobatique. Je tâcherai d'exposer le plus brièvement possible mon point de vue et ensuite je me rassoirai. Quand nous avons lancé l'accusation de camouflage de ce côté-ci de la Chambre, nous nous adressions surtout aux ministres, y compris le premier ministre, qui ont tenté de camoufler les faits en ne posant par les questions qu'ils auraient dû poser, car si on leur avait répondu, ils auraient peut-être été forcés d'assumer leurs responsabilités ministérielles, ce qu'ils n'ont pas fait. Ensuite, ils sont revenus à la Chambre, mais ils n'ont jamais reconnu qu'il ne fallait pas blâmer la GRC; au fond, le problème, c'est du côté du gouvernement qu'il faut le chercher.